

Cette déclaration du Président, jointe à un rapport que le département de l'Agriculture (en collaboration avec d'autres organismes) avait préparé sur l'étendue, la nature et l'importance des problèmes à résoudre<sup>2</sup>, constitue le début de notre Programme d'aménagement rural.

Une réunion nationale a été convoquée au mois de juin 1955, où 24 Etats se sont fait représenter; et c'est alors qu'on a établi ce qui devait servir de point de départ au programme.

Plus tard (le 1<sup>er</sup> juillet 1956) le Congrès a attribué au Programme, une somme d'environ deux millions de dollars que devaient partager ensemble cinq organismes du département de l'Agriculture en vue de pouvoir renforcer leurs services sur place et d'être à même d'aider aux recherches et aux expériences. En outre, le Congrès a autorisé une attribution supplémentaire de 15 millions destinée à fournir des prêts à l'Administration de l'habitation agricole, qui se trouvera ainsi mieux placée pour venir en aide aux cultivateurs pauvres et à ceux qui ne s'occupent d'agriculture que pendant une partie de l'année.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que ces services sur place sont dirigés par le service de vulgarisation ou par un organisme nouvellement constitué?

M. KEPNER: Non, ils sont dirigés par les services sur place des organismes tels qu'ils existent actuellement; on n'a pas constitué de nouveaux organismes. Je reparlerai de ce détail un peu plus tard.

Ces attributions et ces autorisations supplémentaires de prêter sont restées les mêmes depuis, à part une attribution au Service coopératif de vulgarisation, augmentée de \$640,000 à \$890,000. Le Gouvernement vient de demander un crédit supplémentaire de \$2,865,000 afin de permettre au Service coopératif de vulgarisation de donner un plus grand essor à ses travaux, demande que le Congrès est en train d'examiner actuellement.

Afin de diriger cet effort coordonné pour le Gouvernement fédéral, on a établi un comité qui se compose des sous-secrétaires des départements de l'Agriculture, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Hygiène publique, de l'Instruction publique, du Bien-être social et du Travail, auxquels on a joint le directeur de l'Administration des petits commerces et un membre du Conseil des économistes.

Ce comité a avisé les Etats de son intention d'entreprendre un essai ou plutôt une expérience et a prié le Doyen de la faculté d'Agriculture de l'Université de chaque Etat intéressé et dont la population rurale comprenait beaucoup de chômeurs, de mettre sur pied un comité d'aménagement rural qui devait fournir des conseils, de la coordination et de l'aide à tous ceux qui en avaient besoin. On a proposé que ces comités comprennent des représentants d'une compétence reconnue tirés des organismes fédéraux et des organismes de ces Etats qui sont à même de fournir de l'aide, aussi bien que de certains groupes tels que les cultivateurs, les hommes d'affaires, les chambres de commerce, les églises et ainsi de suite.

Chaque comité devait en outre se charger

- a) de discuter l'idée avec des représentants des groupes locaux dans chaque théâtre d'opérations afin de mieux juger de leur intérêt;

<sup>2</sup> Ibid, p. XIII.